

Bulletin de la Copamac-Sidam

Mise en place de la Prime Herbagère Agro-Environnementale et du Contrat d'Agriculture Durable

Le Ministre de l'Agriculture, Hervé Gaymard, dans son intervention du 5 décembre dernier aux Journées « Acteurs de nos Montagnes » organisées par les Jeunes Agriculteurs à Clermont Ferrand dans le cadre de l'année internationale des montagnes, a apporté des précisions sur la mise en place de la Prime Herbagère Agro-environnementale (PHAE) et du Contrat d'Agriculture Durable (CAD).

La Prime Herbagère Agro-Environnementale

La PHAE prend le relais de la Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensifs (PMSEE), dite « Prime à l'herbe ». La Commission européenne s'était opposée à sa reconduction lors de la négociation du Plan de Développement Rural National en 1999.

Deux types de mesures seront proposées aux agriculteurs et seront définies au niveau **départemental** par les Commissions départementales d'orientation agricole :

- ✎ « maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive », mesure destinée aux superficies des estives et prairies de zones sèches.
- ✎ « gestion extensive des prairies par fauche ou pâturage », mesure destinée aux agriculteurs des autres zones herbagères.

Contrat d'Agriculture Durable

Le Ministre a indiqué qu'attentif aux attentes de la société et aux demandes de la profession agricole, il a souhaité conserver le principe d'une démarche contractuelle permettant de rémunérer les missions

Le montant de la prime sera revalorisé de **70% en moyenne** par rapport à la « prime à l'herbe » pour atteindre une moyenne nationale de l'ordre de 68 euros par hectare.

L'enveloppe est ainsi portée à 135 millions d'euros, et appelle un cofinancement identique de Bruxelles. Plus de 60 000 exploitants devraient bénéficier de la mesure.

Les éleveurs traditionnellement éligibles à la « Prime à l'herbe », ainsi que les jeunes récemment installés, se verront offrir un accès prioritaire au nouveau dispositif de la PHAE.

Les agriculteurs pourront, par ailleurs, sur les parcelles non engagées en PHAE, contractualiser des mesures agro-environnementales et un volet économique dans le Contrat d'Agriculture Durable (CAD).

économiques, mais aussi sociales et environnementales que remplit l'agriculture.

Près de 300 millions d'euros seront consacrés aux CAD en 2003. Ces crédits seront répartis

par enveloppe régionale.

Suivant les conclusions de l'audit commandé par le Ministre de l'agriculture sur le fonctionnement des CTE et la pratique des approches territoriales conduit jusqu'en octobre 2001 dans la plupart des départements, chaque territoire, définira **les 2 ou 3 mesures** qu'il jugera pertinentes pour répondre à ses besoins locaux.

Pour chaque surface, l'agriculteur pourra contractualiser une de ces mesures avec l'Etat. Les collectivités territoriales qui le souhaitent pourront obtenir un **cofinancement communautaire** pour payer une autre mesure sur la même surface. Ce montant ne sera pas inclus dans les plafonds et moyennes départementales fixées pour les crédits d'Etat.

Ainsi, à titre d'exemple, un agriculteur pourrait bénéficier, pour une même parcelle, d'une mesure « réduction d'intrant » financée par l'Etat et d'une mesure « entretien des haies » financée par le département ou la Région.

Un CAD pourra être conclu en n'incluant que des mesures agri-environnementales hors de

Sur les 1,5 milliards d'euros de crédits d'intervention du ministère de l'agriculture, la PHAE et le CAD représentent près de 30 % de ces crédits. Si l'on inclut l'ICHN, ce sont 40 % des crédits disponibles qui sont concernés par ces dispositifs. Il s'agit là de la part française de ces aides, qui font l'objet d'un cofinancement par Bruxelles.

Installation du Conseil National de la Montagne

Le Premier ministre a installé, le 13 novembre 2002, le Conseil national de la montagne (CNM). Constitué de 59 membres, élus et socio-professionnels, ce conseil représentatif des massifs français, intervient pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne. Plusieurs groupes de travail dont l'objet reprend les principales préoccupations des populations de la montagne (désenclavement, emploi, urba-

tout volet économique et s'il existe le montant plafond du volet économique sera de 15 000 euros. Les contrats devront respecter une moyenne départementale de **27 000 euros**.

La transparence des GAEC s'appliquerait dans le calcul des enveloppes départementales. C'est à dire que seront compté dans le calcul le nombre d'exploitations regroupées dans la limite maximale de 3, sous réserve du respect par les associés des conditions d'éligibilité aux contrats.

Les textes réglementaires du nouveau dispositif devraient être finalisés vers la fin du premier trimestre 2003 et la signature des contrats nouvelle formule intervenir dès la parution de ces textes.

Les engagements seront souscrits avec effet au **1er mai** ou au **1er septembre**. Le paiement des mesures agri-environnementales interviendra à l'issue des contrôles sur place, compte tenu des obligations, qui viennent d'être rappelées à l'Etat français par l'Union européenne. En revanche, les aides aux investissements devraient être versées rapidement, après réception des justificatifs.

nisme, gestion des ressources...) vont être constitués.

Une Commission permanente a été désignée, qui animera notamment les groupes de travail. Son installation aura lieu le 18 décembre prochain, le calendrier et le programme de travail seront établis à cette occasion. Deux membres de la COPAMAC SIDAM font partie de la Commission permanente, Dominique Barrau au titre de la FNSEA et Jean Laurens au titre de l'APCA.

Action broutard Massif Central

A l'initiative de Jean-Paul GOUZOU et de Patrick BENEZIT, mandatés par la COPAMAC SIDAM pour suivre ce dossier, deux réunions pour examiner les perspectives d'organisation pour l'exportation de broutards vers l'Italie ont été organisées.

La participation à ces deux réunions de travail a été très réduite, ce qui n'a pas permis de dégager des « pistes » de réflexion. La raison essentielle est vraisemblablement la bonne tenue des cours du Maigre tout au long de la campagne 2002. Mais n'est-ce pas en période plutôt favorable, sans pression particulière, que la réflexion peut être la plus sereine ?

Trois initiatives nationales, au moins, de démarquage du maigre sont en cours, sans oublier des projets plus locaux, qui peuvent être identifiés comme suit :

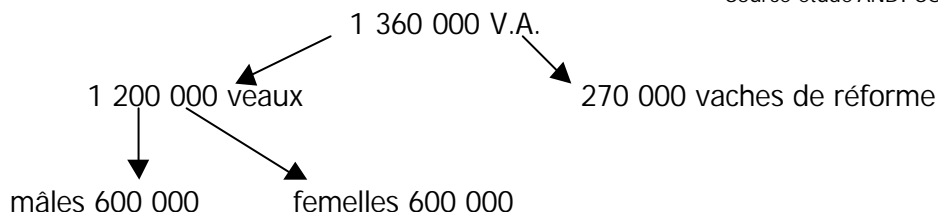
- ✗ démarche de qualification des élevages => Interbev
- ✗ démarche de certification des broutards => coopérative
- ✗ démarche de référencement des fournisseurs de broutards => FNB

Sur cette dernière démarche viendrait se greffer une spécificité « non OGM » pour répondre à l'attente d'opérateurs italiens. Mais ces derniers sont peu enclins à verser une plus-value.

Cette conjoncture très favorable est un facteur de démobilisation mais le bureau de la COPAMAC SIDAM souhaite poursuivre le travail d'organisation des filières maigres du Massif Central pour être prêt « au cas ou »...

Schéma de filière Maigre Massif Central

Source étude ANDI-SOMIVAL en cours



veau 8 jours	40 000	-
veau sous la mère	35 000	25 000
veau d'Aveyron	30 000	25 000
JB et B	90 000	95 000
maigres	405 000	115 000
reproduction	-	340 000

520 000 animaux maigres sont produits sur le Massif Central dont 90 % sont exportés vers l'Italie.

Principaux circuits de mise en marché en 2001

Structures commerciales coopératives

- CAL Export	70 000
- CHAROLAIS ACOR	48 000
- SOFRELIM	30 000
- BEVIMAC	29 000
- UBCE	-

Exportation en direct par les coopératives

- SICAGIEB	} 40 000
- SICAREV	
- BEVICOR	

Opérateurs privés

- PARMAFRANCE	30 000
- EUROFRANCE	85 000

Chambres d'Agriculture – FDSEA – CDJA du Massif Central

Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Aveyron, Lot, Tarn, Tarn et Garonne, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Ardèche, Loire, Rhône, Aude, Gard, Hérault, Lozère

Dans chaque numéro, nous vous présentons deux membres de la COPAMAC-SIDAM

Louis Metton

Orgue - 42590 NEULISE

Membre de la COPAMAC SIDAM au titre de la FDSEA de la Loire.

Louis, 45 ans, est en GAEC avec un associé. Ils utilisent les services d'un salarié dans le cadre d'un groupement d'employeurs. L'exploitation est située en zone de montagne entre la plaine du Forez et la plaine du Roannais sur une commune de 2400 ha qui abrite une quarantaine d'agriculteurs.

Sur une superficie de 95 ha dont 20 ha en maïs et 10 ha en céréales à paille, le GAEC produit 430 000 litres de lait par an commercialisée à l'URCVL (Union Régionale des Coopératives de vente de lait). Le cheptel se compose de 80 vaches de race Montbéliarde.

Georges Zinsstag

Le village – 30450 BONNEVAUX

Membre de la COPAMAC-SIDAM au titre de la Chambre d'Agriculture du Gard.

Originaires du Valais Suisse, Monsieur et Madame ZINSSTAG ont décidé en 1971 de changer de montagne pour venir s'installer à BONNEVAUX dans les Hautes Cévennes aux confins de l'Ardèche et de la Lozère. Dans ce secteur de montagne sèche (800 m), ils conduisent un troupeau d'ovins viande, activité complétée par l'accueil touristique.

Surfaces : il s'agit quasi exclusivement de parcours : châtaigneraie et landes à genêts sur 150 hectares dont la moitié est clôturée.

En plus du camping à la ferme, Louis envisage à moyen terme de développer son activité d'agro-tourisme. Pour cela, il vient d'acquérir une auberge voisine qui pourrait abriter d'ici 4 à 5 ans un gîte et/ou des chambres d'hôtes. Le développement de cette activité permettrait d'apporter une réponse au projet d'infrastructure routière qui pourrait réduire la surface de l'exploitation.

Louis est marié et père de 4 enfants.

Responsabilités :

- ✍ Trésorier de la FDSEA de la Loire
- ✍ Président Régional du CER Rhône Alpes
- ✍ Vice-Président MSA de la Loire
- ✍ Membre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône Alpes

Une dizaine d'hectares de prés de fauche ont été reconquis sur la friche.

Signature d'un CTE accompagnant ce développement territorial ainsi que la construction d'une nouvelle bergerie.

Productions : 350 brebis BMC.
Commercialisation via la COOPEL, Coopérative des Eleveurs du Languedoc.
Gîtes ruraux.

Responsabilités :

- ✍ Membre du Bureau de la FDSEA du Gard
- ✍ Vice-Président du Service Interchambres d'Agriculture Montagne-Elevage (SIME)
- ✍ Vice-Président de la COOPEL.

AGENDA

- ✍ Prochain Bureau de la COPAMAC SIDAM le **vendredi 28 février 2003**.
- ✍ Conseil Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire le 13 décembre : premières propositions françaises sur la future réforme de la politique régionale européenne.
- ✍ En janvier 2003, réunion du groupe Montagne pour étudier le dossier des bâtiments d'élevage et de la mécanisation en vue d'adresser des propositions au Ministre de l'agriculture pour cette ligne de crédit en 2003.
- ✍ Congrès de la FNSEA du 25 au 27 mars 2003 à Rodez, accès sur le thème de la ruralité.

Toute l'équipe du SIDAM vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Chambres d'Agriculture – FDSEA – CDJA du Massif Central

Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Aveyron, Lot, Tarn, Tarn et Garonne, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Ardèche, Loire, Rhône, Aude, Gard, Hérault, Lozère